

Aux contribuables de la susdite municipalité

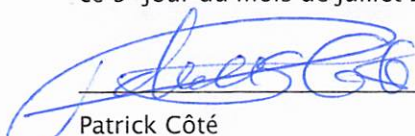
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ,
PATRICK CÔTÉ DIRECTEUR GÉNÉRAL, DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

- Le règlement portant le 323-2026 « Règlement modifiant le règlement de construction no 291-2021 » a été adopté à la séance régulière du Conseil de la municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse tenue le 1^{er} juillet 2026.
- La municipalité a obtenu le certificat de conformité # RMU-26-1073 le 8 juillet 2026.

Toutes les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du projet de règlement au bureau de la municipalité, au 116 rue de la Fabrique, à Saint-Lazare, aux heures d'ouverture.

Donné à Saint-Lazare,
ce 9^e jour du mois de juillet 2026.

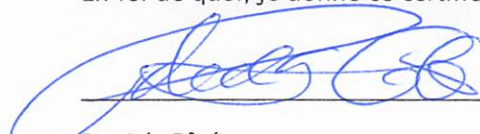


Patrick Côté
Directeur général

Certificat de publication

Je soussigné, Patrick Côté, directeur général de la municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse, résidant à Saint-Lazare, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-haut, en affichant une copie aux deux (2) endroits désignés par le conseil, entre 8h00 et 16h00, le 9 juillet 2026

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9^e jour du mois de juillet 2026.



Patrick Côté
Directeur général